



Corporation de Gestion
de la Voie Maritime
du Saint-Laurent

The St. Lawrence
Seaway Management
Corporation

Plan d'accessibilité

2026 à 2029

31 mai 2026

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Table des matières

Plan d'accessibilité 2026 à 2029	1
Table des matières	2
Comment utiliser ce document.....	4
Définitions	5
Accessibilité.....	5
Invalidité.....	5
Obstacle	5
Approvisionnement	5
Écluse	5
Résumé	6
Ce que nous ont dit les personnes en situation de handicap.....	6
Nos objectifs d'accessibilité	7
Renseignements généraux.....	14
Notre engagement en matière d'accessibilité.....	14
À propos de la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent.	14
Comment communiquer avec nous et faire part de vos commentaires.....	15
Comment obtenir d'autres formats.....	16
Consultations.....	18
Sondage auprès des employé(e)s.	18
Groupe de discussion.....	20
Ce qu'on nous a dit	21

Comment ces commentaires sont-ils intégrés au plan d'accessibilité.....	22
Nos objectifs d'accessibilité	25
Ensemble de l'organisation.....	25
L'emploi.....	26
L'environnement bâti.....	29
Les technologies de l'information et des communications (TIC).	33
Communications, autres que les technologies de l'information et des communications ...	36
L'approvisionnement en biens, services et installations.....	39
La conception et l'offre de programmes et de services	42
Les transports.....	44
Conclusion	47

Comment utiliser ce document

Ce plan d'accessibilité s'inscrit dans le cadre de nos travaux en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Les organisations soumises à la réglementation fédérale, comme la nôtre, élaborent et publient tous les trois ans des plans qui décrivent comment nous identifions, supprimons et prévenons les obstacles à l'accessibilité au cours de cette période de trois ans.

Ce plan commence par un résumé simplifié qui présente les renseignements essentiels sur notre organisation, la façon dont nous avons consulté les personnes en situation de handicap lors de l'élaboration de ce plan, ainsi que nos objectifs d'accessibilité.

La partie suivante du plan est plus longue et fournit des descriptions plus détaillées de nos consultations et de nos objectifs. Dans la section « Renseignements généraux », elles sont classées selon les rubriques prévues par la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Si vous devez consulter le plan dans un autre format, [consultez la section de ce document qui explique comment en faire la demande.](#)

Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent à l'ensemble du présent plan d'accessibilité.

Accessibilité

La façon de concevoir des produits, des appareils, des services, des environnements, des technologies, des politiques et des règles pour permettre à toutes les personnes, y compris les personnes en situation de handicap, d'y accéder.

Invalidité

Toute déficience ou différence dans les capacités physiques, mentales, intellectuelles, cognitives, d'apprentissage ou de communication. Les handicaps peuvent être permanents, temporaires ou évoluer dans le temps.

Obstacle

Tout ce qui peut empêcher les personnes en situation de handicap de participer pleinement et de façon équitable. Les obstacles peuvent être architecturaux, technologiques, comportementaux, informationnels ou communicationnels, ou peuvent être le résultat d'une politique ou d'une procédure.

Approvisionnement

La façon dont nous obtenons les biens, les services et les locaux dont nous avons besoin pour exercer nos activités. Cela comprend la planification des achats, le choix des fournisseurs, l'exécution des commandes et la gestion des contrats.

Écluse

Ouvrage construit sur un fleuve ou un canal qui permet aux embarcations de monter ou de descendre d'une hauteur d'eau à une autre, un peu comme un ascenseur pour bateaux.

Résumé

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent est responsable de gérer de façon sécuritaire, efficace et respectueuse de l'environnement la circulation dans les eaux canadiennes de la Voie maritime du Saint-Laurent. Nous sommes également responsables de l'exploitation, de la gestion et de l'entretien d'un réseau de ponts mobiles et d'écluses dans l'ensemble de la Voie maritime. Vous pouvez en [apprendre davantage sur la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent en visitant notre site Web](#).

Le présent document constitue notre plan d'accessibilité pour la période 2026 à 2029. Il s'agit de notre deuxième plan, qui s'inscrit dans la continuité du travail que nous avons entrepris avec [notre premier plan d'accessibilité](#) en juin 2023.

Notre travail s'appuie sur la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, une loi fédérale qui vise à rendre le Canada plus accessible à toutes et à tous. Nous nous sommes engagés à respecter les exigences de la loi en identifiant et en supprimant les obstacles qui entravent notre façon de travailler et de fournir nos services.

Ce nouveau plan d'accessibilité s'appuie sur les enseignements obtenus jusqu'ici. Il contient également les commentaires de personnes en situation de handicap sur ce qui fonctionne bien et sur les points à améliorer.

Ce que nous ont dit les personnes en situation de handicap

En décembre 2025, nous avons consulté les employé(e)s de l'ensemble de notre organisation dans le cadre d'un sondage anonyme en ligne. Nous les avons invité(e)s à nous faire part de leurs commentaires concernant les obstacles à l'accessibilité qu'ils et elles auraient pu rencontrer en tentant d'accéder aux programmes, services, outils, systèmes, installations ou environnements de travail de la Voie maritime.

En avril 2026, nous avons rencontré un groupe de discussion composé de Canadiennes et de Canadiens ayant une pluralité de déficiences. Ces personnes ne sont pas des employé(e)s de la CGVMSL, mais elles représentent des personnes susceptibles d’interagir avec nous ou de poser leur candidature pour occuper un poste chez nous. Elles ont examiné une version préliminaire de ce plan d’accessibilité et nous ont fait part de leurs commentaires sur son format, sa structure et son contenu.

Les commentaires de nos employé(e)s et de ce groupe de discussion nous ont permis d’identifier les obstacles et de déterminer les éléments qu’il faut inclure dans notre plan d’accessibilité.

[Allez à la section sur les consultations pour en savoir plus sur les témoignages recueillis auprès des personnes en situation de handicap.](#)

Nos objectifs d’accessibilité

Voici les mesures que nous allons mettre en œuvre au cours des trois prochaines années pour améliorer l’accessibilité.

Objectif pour l’ensemble de l’organisation

Objectif	Chronologie
Nous renforcerons notre approche en matière d’accessibilité en mettant en place un modèle clair de gouvernance interne.	Juin 2027

[Allez à la section sur l’ensemble de l’organisation pour en savoir plus sur cet objectif.](#)

Objectifs relatifs à l’emploi

Objectif	Chronologie
Nous renforcerons l’accessibilité dans tout le processus de recrutement en réexaminant les mesures d’accommodement mises en place et les communications avec les candidat(e)s.	Juin 2027

Nous améliorerons l'expérience relative aux accommodements en réexaminant l'intégralité du processus de demande par les employé(e)s.	Juin 2028
Nous identifierons les ressources existantes sur l'accessibilité et les regrouperons dans un emplacement interne centralisé.	Juin 2028
Nous poursuivrons l'intégration de l'accessibilité dans nos principales pratiques d'emploi.	En cours
Nous évaluerons les progrès réalisés en matière de sensibilisation des employé(e)s à l'accessibilité et aux accommodements.	En cours

[Allez à la section sur l'emploi pour en savoir plus sur ces objectifs.](#)

Objectifs relatifs à l'environnement bâti

Objectif	Chronologie
Nous ferons des mises à niveau pour assurer l'accessibilité de nos emplacements existants.	Juin 2027
Nous établirons les normes minimales d'accessibilité pour les emplacements prioritaires.	Juin 2027
Nous étendrons les normes minimales d'accessibilité aux autres emplacements.	Juin 2028
Nous évaluerons la signalisation, le système d'orientation et les points d'accès pour l'ensemble de nos emplacements.	Juin 2028
Nous examinerons comment intégrer les mises à niveau prioritaires identifiées en matière d'accessibilité aux travaux de réparation planifiés.	Juin 2029

Objectif	Chronologie
Nous appliquerons les normes d'ingénierie mises à jour et nous nous assurerons que l'accessibilité est importante pour les rénovations majeures et la construction de nouveaux emplacements.	En cours
Nous ferons connaître rapidement les pannes d'ascenseur et nous proposerons des solutions de rechange pour l'accès.	En cours

[Allez à la section sur l'environnement bâti pour en savoir plus sur ces objectifs.](#)

Objectifs relatifs aux technologies de l'information et des communications

Objectif	Chronologie
Dans le cadre de l'adoption d'une nouvelle plateforme de téléconférence, nous activerons les fonctionnalités d'accessibilité et en informerons les employé(e)s.	Juin 2027
Nous évaluerons différentes façons d'étendre nos canaux de communication externes afin de proposer d'autres options que le téléphone.	Juin 2027
Nous examinerons le matériel actuellement fourni aux employé(e)s et nous leur présenterons une liste des options accessibles et ergonomiques offertes.	Juin 2028
Nous examinerons les méthodes actuelles de communication d'urgence et nous évaluerons les solutions de rechange possibles.	Juin 2028

Objectif	Chronologie
Nous proposerons aux employé(e)s une formation ciblée sur les pratiques de communication accessibles permettant d’interagir grâce à la technologie.	Juin 2029
Nous continuerons d’améliorer l’accessibilité de notre site intranet en faisant des tests et grâce aux commentaires des employé(e)s.	En cours

[Allez à la section sur les technologies de l’information et des communications pour en savoir plus sur ces objectifs.](#)

Objectifs relatifs aux communications, autres que les technologies de l’information et des communications

Objectif	Chronologie
Nous renforcerons les normes de rédaction accessible dans l’ensemble de l’organisation.	Juin 2027
Nous mettrons au point des formations et des outils pour aider les employé(e)s et les gestionnaires à organiser et à animer des réunions accessibles.	Juin 2028
Nous améliorerons nos réunions et nos outils de communication accessibles.	Juin 2029
Nous nous assurerons que les vidéos que nous publions ou diffusons sont accompagnées de sous-titres ou d’une transcription.	En cours
Nous évaluerons dans quelle mesure les employé(e)s adoptent les pratiques de réunions et de communications accessibles.	En cours

[Allez à la section sur les communications pour en savoir plus sur ces objectifs.](#)

Objectifs d'approvisionnement en biens, services et installations

Objectif	Chronologie
Nous examinerons nos plateformes d'approvisionnement et nos processus liés à l'approvisionnement. Nous allons aussi élaborer une liste de vérification pour l'accessibilité.	Juin 2027
Nous améliorerons l'expérience des fournisseurs et des soumissionnaires en clarifiant l'information relative à l'accessibilité sur nos plateformes et en réexaminant les conditions requises pour les visites sur place.	Juin 2028
Nous mettrons en place les moyens nécessaires pour fournir, sur demande, les documents d'approvisionnement dans des formats accessibles.	Juin 2029
Nous établirons une liste de référence des fournisseurs et prestataires de services proposant des produits accessibles et des technologies d'assistance.	Juin 2029
Nous utiliserons les directives internes et les listes de vérification en matière d'approvisionnement pour nous assurer que l'on tient compte de l'accessibilité dès le début.	En cours

[Allez à la section sur les approvisionnements pour en savoir plus sur ces objectifs.](#)

Objectifs pour la conception et l'offre de programmes et de services.

Objectif	Chronologie
Nous examinerons nos services et nos informations destinés au public afin d'évaluer leur accessibilité et de connaître les points à améliorer.	Juin 2027

Objectif	Chronologie
Nous renforcerons notre approche en matière de consultation externe en identifiant les principaux groupes d'intervenants, en élaborant une stratégie de consultation et en documentant la méthodologie.	Juin 2028
Nous mènerons des consultations auprès d'au moins un groupe d'intervenants et afin de tenir compte des résultats obtenus dans notre planification de l'accessibilité.	Juin 2029

[Allez à la section sur les programmes et les services pour en savoir plus sur ces objectifs.](#)

Objectifs en matière de transport

Objectif	Chronologie
Nous examinerons la question des stationnements accessibles aux emplacements prioritaires ou très fréquentés.	Juin 2027
Nous étendrons l'examen des stationnements accessibles aux autres emplacements.	Juin 2028
Nous passerons en revue notre plateforme de réservation de déplacements professionnels, ainsi que nos politiques et pratiques en la matière. Dans la mesure du possible, nous collaborerons avec le fournisseur de la plateforme pour mettre en place des fonctionnalités d'accessibilité.	Juin 2028
Nous validerons les conclusions relatives aux stationnements accessibles, nous confirmerons les priorités et nous les intégrerons dans les travaux de rénovation planifiés.	Juin 2029

Nous élaborerons et diffuserons des formations et des conseils clairs pour aider les employé(e)s à trouver et à utiliser des moyens accessibles pour les déplacements professionnels.	Juin 2029
Nous améliorerons la signalisation des stationnements accessibles à plusieurs de nos emplacements.	En cours

[Allez à la section sur les transports pour en savoir plus sur ces objectifs.](#)

Renseignements généraux

Cette section présente notre organisation, explique comment transmettre vos commentaires et obtenir ce plan dans des formats différents.

Notre engagement en matière d'accessibilité

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent est heureuse de présenter son deuxième plan d'accessibilité au grand public. Ce plan trace la voie pour éliminer les obstacles qui empêchent la participation pleine et égale des personnes en situation de handicap. Le plan d'accessibilité a été mis au point en consultation avec les employé(e)s de la Voie maritime et avec d'autres personnes canadiennes vivant en situation de handicap.

L'accessibilité est une priorité dans tous les secteurs de notre organisation. Nous sommes fiers des mesures que nous avons prises jusqu'ici pour rendre la Voie maritime plus accessible. Nous sommes toutefois conscients que l'amélioration de l'accessibilité est un processus soutenu. Nous sommes tout à fait déterminés à respecter notre plan et à poursuivre le travail qu'il nécessite. En travaillant ensemble, nous poursuivrons notre progression pour devenir une organisation exempte d'obstacles.

À propos de la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent.

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent gère le trafic des navires dans les eaux canadiennes de la Voie maritime du Saint-Laurent. Au quotidien, nous travaillons principalement avec le secteur du transport maritime, notamment avec les entreprises qui acheminent des marchandises dans la Voie maritime du Saint-Laurent. Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos partenaires des gouvernements pour gérer et protéger cette voie navigable commune.

Les membres du public peuvent communiquer avec nous de différentes façons, notamment :

- en traversant en voiture ou à pied les ponts de la Voie maritime;
- en traversant les écluses de la Voie maritime dans des embarcations de plaisance;
- en utilisant les sentiers pédestres et multifonctions appartenant à la Voie maritime;
- en visitant notre site Web pour obtenir de l'information;
- en consultant nos offres d'emploi ou les mises à jour sur nos pages Web LinkedIn et Carrières.

Comme le prévoit l'article 78 de la *Loi maritime du Canada*, l'un de nos objectifs est de protéger les droits et les intérêts des collectivités riveraines de la Voie maritime du Saint-Laurent. Cela nécessite notamment que nos activités n'aient pas d'incidence négative sur les droits en matière d'accessibilité des personnes issues de ces collectivités et de celles qui utilisent la Voie maritime ou vivent à proximité.

Vous pouvez en [savoir plus sur la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent en consultant notre site Web](#).

Comment communiquer avec nous et faire part de vos commentaires

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent invite ses employé(e)s, ses clients, ses partenaires et les membres du public à lui transmettre leurs commentaires. Il est possible de donner son avis de façon anonyme.

Vous pouvez nous faire part de vos commentaires sur ce plan d'accessibilité et nous signaler les obstacles que vous avez rencontrés lors de vos interactions avec la Voie maritime.

Comment mes commentaires seront-ils utilisés?

Vos commentaires seront transmis aux équipes chargées de l'accessibilité à la Voie maritime, qui les examineront. Vos commentaires contribueront à l'élaboration des futurs plans d'accessibilité.

Un résumé de vos commentaires et de la façon dont ils ont été pris en compte sera inclus dans nos rapports d'étape. Nous conserverons vos commentaires pendant au moins 7 ans.

Comment puis-je transmettre mes commentaires?

Si vous souhaitez nous transmettre vos commentaires, vous pouvez communiquer avec notre vice-président, Relations commerciales et externes de l'une des façons suivantes :

- Courriel : accessible@seaway.ca
- Téléphone : 613-932-5170
- Par la poste : 202 rue Pitt, Cornwall (Ontario) K6J 3P7 Canada
- Formulaire de commentaires en ligne : [Nous joindre - Réseau Grands Lacs Voie maritime du Saint-Laurent \(grandslacs-voiemaritime.com\)](https://www.grandslacs-voiemaritime.com)

Nous examinerons tous les commentaires que nous recevrons. Nous accuserons réception de vos commentaires, sauf si vous les avez envoyés de façon anonyme.

Comment obtenir d'autres formats

Si vous souhaitez obtenir ce plan d'accessibilité ou une description de notre processus de commentaires dans un autre format, veuillez contacter le vice-président, Relations commerciales et externes de l'une des façons suivantes :

- Courriel : accessible@seaway.ca
- Téléphone : 613-932-5170
- Par la poste : 202 rue Pitt, Cornwall (Ontario) K6J 3P7 Canada
- Formulaire de commentaires en ligne : [Nous joindre - Réseau Grands Lacs Voie maritime du Saint-Laurent \(grandslacs-voiemaritime.com\)](https://www.grandslacs-voiemaritime.com)

Quand les autres formats seront-ils offerts?

Nous fournirons les autres formats ci-dessous dans les 15 jours suivant votre demande :

- **Imprimé**
- **Gros caractères** (taille de police augmentée)

Nous fournirons les autres formats ci-dessous dans les 45 jours suivant votre demande :

- **Braille** (système de points en relief que les personnes aveugles ou malvoyantes peuvent lire avec leurs doigts)
 - Vous pouvez demander une version en braille de niveau 1 (braille intégral) ou en braille de niveau 2 (braille abrégé). Si vous avez une préférence, veuillez l'indiquer au moment de votre demande.
- **Audio** (enregistrement d'une personne lisant le texte à haute voix)

Consultations

La présente section décrit la façon dont les personnes en situation de handicap ont été consultées pour la préparation du plan d'accessibilité. C'est en écoutant les personnes qui vivent cette situation que nous menons notre action pour améliorer l'accessibilité. Nous nous engageons à entretenir un dialogue permanent pour nous assurer que nos décisions sont les plus accessibles et équitables possible.

Pour élaborer ce plan, nous avons mené des consultations de deux façons :

1. Sondage auprès des employé(e)s.
2. Groupe de discussion réunissant des Canadiens et des Canadiennes en situation de handicap.

En tenant compte à la fois des points de vue internes et externes, notre démarche a permis de faire en sorte que le plan tienne compte des besoins et des expériences des employé(e)s et des membres du public. Les commentaires recueillis lors de ces consultations ont contribué à définir les priorités et les mesures prévues dans ce plan.

Sondage auprès des employé(e)s.

En décembre 2025, les employé(e)s de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent ont été invité(e)s à participer à un sondage virtuel anonyme. Le sondage, mené par un tiers, invitait les employé(e)s à faire part de leurs commentaires sur les obstacles qu'ils et elles auraient pu rencontrer pour accéder aux programmes, services, outils, systèmes, installations ou environnements de travail de la Voie maritime.

Participation des personnes en situation de handicap et de leurs proches

Au total, 68 employé(e)s ont répondu au sondage. Parmi les personnes interrogées :

- Environ 1 personne sur 13 a indiqué s'identifier comme une personne en situation de handicap (7,46 %).

- Environ 1 personne sur 10 a indiqué être proche d'une personne en situation de handicap (10,45 %).

Les employé(e)s qui côtoient une personne en situation de handicap, qu'il s'agisse de leur conjoint, d'un membre de leur famille ou d'un(e) ami(e) proche, ont souvent une bonne connaissance des obstacles à l'accessibilité grâce au soutien qu'ils et elles apportent, et à leur expérience personnelle. En tenant compte de ces points de vue, il a été possible d'élargir l'éventail des commentaires reçus, surtout parce que la Voie maritime poursuit ses efforts de sensibilisation en matière de handicap et d'accessibilité.

Questions du sondage

Le sondage comprenait les questions suivantes :

1. Êtes-vous une personne en situation de handicap?
2. Avez-vous déjà rencontré ou remarqué des obstacles à l'accessibilité dans **l'environnement bâti** de la Voie maritime? Dans l'affirmative, veuillez nous en parler.
 - a. Quelles modifications ou solutions pourraient contribuer à éliminer ces obstacles?
3. Avez-vous déjà rencontré ou remarqué des obstacles à l'accessibilité liés aux **communications** à la Voie maritime? Dans l'affirmative, veuillez nous en parler.
 - a. Quelles modifications ou solutions pourraient contribuer à éliminer ces obstacles?
4. Avez-vous déjà rencontré ou remarqué des obstacles à l'accessibilité liés aux **systèmes informatiques et aux TI** de la Voie maritime? Dans l'affirmative, veuillez nous en parler.
 - a. Quelles modifications ou solutions pourraient contribuer à éliminer ces obstacles?
5. Avez-vous déjà rencontré ou remarqué des obstacles à l'accessibilité liés à votre **emploi** à la Voie maritime? Dans l'affirmative, veuillez nous en parler.
 - a. Quelles modifications ou solutions pourraient contribuer à éliminer ces obstacles?

6. Avez-vous déjà rencontré ou remarqué **d'autres obstacles** à l'accessibilité à la Voie maritime? Dans l'affirmative, veuillez nous en parler.
 - a. Quelles modifications ou solutions pourraient contribuer à éliminer ces obstacles?
7. Y a-t-il **autre chose dont vous aimeriez parler** au sujet de votre expérience à titre de personne en situation de handicap employée à la Voie maritime?

Groupe de discussion

En avril 2026, nous avons organisé un groupe de discussion avec neuf Canadiens et Canadiennes en situation de handicap. Ces personnes ne sont pas employées à la CGVMSL, mais elles représentent des personnes susceptibles d'interagir avec nous ou de poser leur candidature pour occuper un poste chez nous.

Nous avons demandé aux personnes participantes aux groupes de discussion d'examiner une version préliminaire de ce plan d'accessibilité et de nous faire part de leurs commentaires sur son contenu, sa conception, sa clarté et son accessibilité. Nous leur avons posé les questions suivantes :

1. Quelles sont vos impressions générales sur le plan d'accessibilité?
2. Que pensez-vous des objectifs que la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (CGVMSL) s'est fixés dans son plan d'accessibilité?
3. Selon vous, qu'est-ce qui manque dans ce plan d'accessibilité?
4. Pourrait-on apporter des améliorations à la structure ou à l'organisation du plan d'accessibilité? Avez-vous rencontré des obstacles à l'accessibilité qui vous ont empêché de le comprendre?
5. Qu'est-ce qui vous plaît dans ce plan d'accessibilité?

Ce qu'on nous a dit

Le sondage auprès des employé(e)s et le groupe de discussion externe nous ont permis de recueillir des commentaires concordants sur les obstacles à l'accessibilité et sur ce qui importe le plus aux personnes qui interagissent avec la Voie maritime.

Thèmes clés du sondage auprès des employé(e)s

Dans l'ensemble, les réponses au sondage ont mis en évidence les thèmes suivants :

- Obstacles dans l'environnement bâti, notamment l'absence d'équipements comme des ascenseurs et des ouvre-portes automatiques dans plusieurs bâtiments de la Voie maritime.
- Problèmes liés aux plateformes logicielles, comme celle que nous utilisons pour nos téléconférences, notamment l'impossibilité d'activer les sous-titres et divers pépins informatiques.
- Expériences et perceptions différentes de la culture de l'accessibilité au sein de l'organisation.

Ces réponses mettent en évidence des obstacles physiques et numériques, ainsi que des facteurs culturels ayant une incidence sur le quotidien des employé(e)s.

Thèmes clés issus du groupe de discussion

Globalement, les personnes qui ont participé au groupe de discussion ont estimé que le projet de plan d'accessibilité était clair, transparent et rédigé dans un langage simple. Elles ont aimé que le plan reconnaisse ouvertement les lacunes et les points à améliorer, plutôt que d'indiquer que le travail en vue d'atteindre l'accessibilité était terminé.

Les personnes participantes ont également formulé des commentaires plus détaillés, notamment :

- Le plan leur semblait long et répétitif, en particulier dans les sections consacrées au contexte et à la consultation, ce qui nuisait à la lisibilité et à la fluidité du texte.
- Il convient de souligner que les questions de sécurité liées à l'accessibilité, en particulier pour une évacuation d'urgence, doivent être considérées comme des priorités absolues.
- Il est nécessaire d'établir des liens plus clairs entre les obstacles identifiés et les mesures à prendre, de renforcer les indicateurs de rendement et de s'engager plus explicitement à agir plutôt que de procéder à une évaluation continue.
- Des lacunes dans la prise en compte de la santé mentale, des troubles cognitifs et de l'expérience vécue, notamment un manque de clarté quant à la façon dont les personnes en situation de handicap sont associées - aux rôles décisionnels.
- Inquiétudes concernant la procédure de demande du plan d'accessibilité dans d'autres formats; les personnes participantes l'ont jugée susceptible d'être complexe et de retarder l'accès à des renseignements importants.

Comment ces commentaires sont-ils intégrés au plan d'accessibilité

Les commentaires recueillis lors des consultations ont directement influencé l'élaboration et la révision de ce plan. Ils ont mis en évidence à la fois nos points forts et les domaines où des changements s'imposent, ce qui nous a aidés à élaborer un plan plus clair, mieux ciblé et plus facile à mettre en œuvre.

Les renseignements obtenus grâce au sondage auprès des employé(e)s et au groupe de discussion nous ont permis de mieux comprendre les obstacles à l'accessibilité existants. Ces conclusions ont influencé l'établissement des objectifs et des initiatives de ce plan. Par exemple :

- Les employé(e)s ont fait part de leurs commentaires concernant les obstacles présents dans l'environnement bâti, notamment l'absence d'équipements comme des ascenseurs

et des ouvre-portes automatiques dans certains bâtiments de la Voie maritime. Par conséquent, ce plan prévoit des mesures visant à évaluer les espaces physiques et à identifier les améliorations à apporter pour offrir un meilleur accès.

- On nous a également parlé de difficultés liées aux technologies utilisées en milieu de travail, notamment des problèmes avec la plateforme de téléconférence actuelle et l'impossibilité d'activer les sous-titres de façon fiable. Ces commentaires ont influencé la définition d'objectifs visant à mettre en place une nouvelle plateforme et à améliorer l'accès à des réunions et des outils de communication accessibles.
- Les commentaires formulés par les groupes de discussion ont mis en évidence la nécessité de définir des échéances plus claires, d'établir des liens plus étroits entre les obstacles et les mesures à prendre, et de prendre des engagements plus concrets. Par conséquent, nous avons adopté une démarche plus progressive pour la mise en œuvre et avons renforcé le lien entre les mesures prises et les obstacles identifiés.

Nous avons également procédé à des modifications plus générales de la structure et du contenu du plan. Notamment :

- Réduire ou supprimer dans la mesure du possible les informations contextuelles redondantes.
- Simplifier les sections pour améliorer la lisibilité et la fluidité du texte.
- Ajouter des échéanciers plus clairs afin d'améliorer la responsabilisation et de faciliter le suivi des progrès au fil du temps.

Nous remercions les employé(e)s qui ont partagé leurs expériences et participé aux groupes de discussion pour leur temps et les points de vue exprimés. Nous sommes conscients que les consultations doivent être menées de façon continue et nous sommes déterminés à établir des relations de confiance avec les personnes en situation de handicap pour que le processus décisionnel soit accessible et inclusif.

La section suivante présente nos objectifs d'accessibilité. Ces objectifs tiennent compte des commentaires recueillis lors des consultations et décrivent les mesures que nous prendrons pour éliminer les obstacles identifiés et améliorer l'accessibilité dans l'ensemble de la Voie maritime.

Nos objectifs d'accessibilité

Cette section présente nos objectifs d'accessibilité dans les sept domaines prioritaires définis à l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* :

1. L'emploi.
2. L'environnement bâti.
3. Les technologies de l'information et des communications (TIC).
4. Les communications autres que les TIC.
5. L'approvisionnement en biens, services et installations.
6. La conception et l'offre de programmes et de services.
7. Les transports.

Pour chaque domaine prioritaire, vous trouverez :

- une brève présentation;
- un résumé de nos réalisations à ce jour;
- une liste des obstacles identifiés;
- les mesures que nous prévoyons de mettre en œuvre entre 2026 et 2029 pour continuer d'améliorer l'accessibilité.

En plus des domaines prioritaires, nous avons ajouté une section consacrée aux initiatives qui favorisent l'accessibilité dans l'ensemble de l'organisation.

Ensemble de l'organisation

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent s'engage à adopter une approche claire et coordonnée en matière d'accessibilité dans l'ensemble de l'organisation.

Pour y parvenir, nous avons besoin d'une solide gouvernance interne.

Grâce à des consultations internes et au travail accompli à ce jour, nous avons constaté que les responsabilités en matière d'accessibilité ne sont pas toujours clairement définies ni uniformes

dans l'ensemble de notre organisation. Un modèle de gouvernance clair nous aidera à tirer parti des efforts déjà entrepris et à adopter une approche plus coordonnée de l'accessibilité dans l'ensemble de l'organisation. Notre objectif en matière de gouvernance dans l'ensemble de l'organisation est le suivant :

Mesures à prendre de 2026 à 2029

- D'ici à juin 2027, nous renforcerons notre approche en matière d'accessibilité en examinant un modèle clair de gouvernance interne, que nous mettrons en place. Ce travail permettra de définir les rôles et les responsabilités, d'améliorer la coordination entre les services et d'uniformiser le processus décisionnel en matière d'accessibilité dans l'ensemble de l'organisation.

L'emploi

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent emploie près de 500 personnes dans une vaste gamme de postes, notamment dans les domaines de l'administration, de l'ingénierie et des opérations. Plusieurs postes dans le secteur de l'entretien nécessitent un travail physique, comme pour les travaux de soudure, d'usinage, de réparation des infrastructures et d'entretien des écluses. Plusieurs de nos employé(e)s travaillent de façon saisonnière, car la Voie maritime exerce ses activités le printemps, l'été et l'automne. Par conséquent, les besoins en matière d'accessibilité et les expériences professionnelles peuvent varier en fonction du poste, de l'environnement de travail et de la période de l'année.

Réalisations à ce jour

La Voie maritime a pris des mesures pour améliorer l'accès à l'emploi et renforcer ses pratiques en matière d'inclusion. Les gestionnaires et les employé(e)s responsables des accommodements ont suivi une formation sur l'obligation d'accommodement; une formation complémentaire a été mise au point afin de mieux accompagner les candidat(e)s en situation de handicap lors des processus de recrutement et d'embauche. Nous avons également mis en œuvre des programmes

de formation en ligne pour les leaders, axés sur les préjugés inconscients et l'amélioration de l'accessibilité en milieu de travail.

Nous avons intégré les enjeux d'accessibilité à nos pratiques d'emploi existantes. Par exemple, examen régulier des offres d'emploi pour que les exigences correspondent bien aux tâches réelles du poste et n'excluent pas involontairement les personnes en situation de handicap; examen systématique des licenciements prévus afin d'identifier et de remédier à d'éventuelles inégalités.

En s'appuyant sur ces progrès, la Voie maritime s'efforce de sensibiliser davantage ses employé(e)s et de maintenir cette dynamique, tout en s'efforçant d'identifier et d'éliminer les obstacles à l'emploi qui subsistent.

Obstacles identifiés

Nous avons identifié les obstacles suivants :

- La formation sur les accommodements n'est pas systématiquement offerte aux gestionnaires qui recrutent et aux équipes de recrutement, ce qui peut entraîner des retards ou faire manquer des occasions de soutenir les candidat(e)s en situation de handicap au cours du processus de recrutement.
- Les messages relatifs aux accommodements dans le cadre du processus de recrutement ne sont pas toujours clairement définis ou communiqués, ce qui peut empêcher les candidat(e)s de bien comprendre comment demander des accommodements ou expliquer leurs besoins.
- L'information relative à l'accessibilité ne figure pas systématiquement dans nos lettres d'offre d'emploi, ce qui peut limiter la façon dont les employé(e)s nouvellement embauché(e)s peuvent demander des accommodements ou du soutien.

- Les ressources en matière d’accommodement ne sont pas diffusées uniformément dans l’organisation, ce qui peut empêcher les employé(e)s de connaître le soutien offert et la façon d’y accéder.
- Le processus d’accommodement n’est pas toujours offert en temps opportun ou de façon proactive, ce qui peut empêcher les employé(e)s de tirer pleinement parti des mesures de soutien mises en place.
- Les ressources, les politiques et les outils d’accessibilité ne sont pas centralisés de façon uniforme ni facilement accessibles à l’interne, ce qui peut limiter l’accès à l’information et au soutien.

Mesures à prendre de 2026 à 2029

Nous prendrons les mesures suivantes pour éliminer et prévenir les obstacles identifiés :

1^{re} année

D’ici juin 2027, nous améliorerons l’accessibilité dans l’ensemble du processus de recrutement en :

- Examinant les mesures d’accommodement existantes et les formations destinées aux gestionnaires qui recrutent, aux équipes de recrutement et aux autres personnes participant à la prise des décisions d’embauche afin d’identifier les lacunes.
- Examinant comment les possibilités d’accommodement sont communiquées aux candidat(e)s pendant le processus de recrutement, depuis l’affichage de poste jusqu’aux entrevues de fin d’emploi. Cet examen permettra d’identifier les lacunes relativement à la clarté, l’uniformité et la visibilité, et il contribuera à l’amélioration des communications liées au recrutement.
- Examinant les modèles des lettres d’offre d’emploi afin de s’assurer que l’information sur l’accessibilité et les accommodements est claire, uniforme et facile à comprendre par les candidat(e)s.

2^e année

- D'ici juin 2028, nous améliorerons le processus de demande d'accommodements en procédant à son examen complet. Cet examen permettra d'identifier les retards, les lacunes en matière de communication et les problèmes de coordination. Il mettra aussi en évidence les possibilités d'amélioration du processus pour les employé(e)s.
- D'ici juin 2028, nous identifierons les ressources, les politiques et les outils existants en matière d'accessibilité et nous les regrouperons en un seul endroit à l'interne pour que les employé(e)s puissent les trouver plus facilement.

En cours

- Nous continuons à intégrer l'accessibilité dans nos principales pratiques d'emploi, notamment en examinant les affichages de postes et les licenciements planifiés afin d'identifier les incidences inéquitables.
- Nous évaluerons les progrès réalisés sur le plan de la sensibilisation des employé(e)s à l'accessibilité et aux accommodements en milieu de travail, en nous appuyant sur les commentaires reçus et sur les résultats d'un sondage auprès des employé(e)s.

L'environnement bâti

L'accessibilité de l'environnement bâti joue un rôle essentiel pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux espaces, de s'y déplacer et de les utiliser de façon équitable.

À la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, l'environnement bâti comprend un vaste éventail d'espaces, comme des bureaux, des installations de service, des écluses et des emplacements opérationnels. Nous exploitons plusieurs emplacements où évolue du personnel au Québec et en Ontario, notamment :

- Des bureaux à Saint-Lambert et à Brossard (Québec).
- Des bureaux à Cornwall, Iroquois et St. Catharines (Ontario).
- Un centre de contrôle et des installations de service.

Il est essentiel d'assurer l'accessibilité de ces espaces afin d'accompagner les employé(e)s, les visiteurs et les clients en situation de handicap. Bien que le niveau d'accessibilité varie d'un emplacement à l'autre en raison des contraintes opérationnelles, la Voie maritime s'engage à améliorer l'accessibilité dans l'ensemble de son environnement bâti.

Réalisations à ce jour

Plusieurs emplacements de la Voie maritime ont été construits dans les années 1950 et 1960, et leurs infrastructures peuvent comporter des problèmes d'accessibilité. Malgré ces contraintes, nous avons pris des mesures pour améliorer la sécurité et l'accessibilité dans l'ensemble de nos installations, notamment mettre à jour les plans d'évacuation d'urgence afin de mieux prendre en charge les personnes en situation de handicap, améliorer la signalisation des stationnements accessibles ainsi que le contraste des couleurs sur les portes et d'autres éléments clés.

L'accessibilité fait également partie de la façon dont les futurs travaux futurs sont planifiés et réalisés. Nos nouvelles normes d'ingénierie exigent que l'accessibilité soit prise en compte dans tous les projets de réparation, de mise à niveau et de construction, pour qu'elle soit intégrée dès le début et non pas ajoutée après coup. La Voie maritime continuera d'insister sur l'intégration de l'accessibilité dans la planification des travaux de construction afin que les futurs chantiers respectent systématiquement nos normes élevées en matière d'accessibilité.

Obstacles identifiés

Nous avons identifié les obstacles suivants :

- Nos bâtiments ne disposent pas systématiquement de toilettes d'accès facile, ce qui peut limiter l'autonomie des personnes à mobilité réduite.
- Certains bâtiments ne disposent ni d'ascenseurs ni de rampes d'accès, ce qui limite l'accès aux personnes en fauteuil roulant, aux personnes à mobilité réduite et à toute autre personne ne pouvant pas emprunter les escaliers.

- L'utilisation limitée du braille et de la signalisation tactile (ascenseurs, portes) rend l'orientation plus difficile pour les personnes aveugles ou malvoyantes.
- Les zones de travail comme les couloirs et les postes de travail ne sont pas toujours dégagées, ce qui crée des obstacles et des risques pour la sécurité des personnes utilisant des aides à la mobilité ou une canne blanche.
- Les pannes prolongées d'ascenseurs ont des répercussions sur l'accessibilité et peuvent empêcher les personnes à mobilité réduite d'accéder à leurs lieux de travail ou aux services.
- L'absence d'ouvre-portes automatiques dans les zones clés peut rendre leur utilisation difficile, voire impossible, pour les personnes à mobilité réduite ou ayant une force physique limitée.

Mesures à prendre de 2026 à 2029

Certains de nos objectifs relatifs à l'environnement bâti s'échelonneront sur plusieurs années. Certaines de ces initiatives ont été lancées dans le cadre de notre précédent plan d'accessibilité et se poursuivront pendant tout ce cycle. C'est parce qu'elles doivent être planifiées et coordonnées.

Nous prendrons les mesures suivantes pour éliminer et prévenir les obstacles identifiés :

1^{re} année

- D'ici juin 2027, nous continuerons à déployer les améliorations prévues afin d'accroître l'accessibilité de nos sites existants, y compris l'ajout de fonctionnalités d'accessibilité dans certains de nos bâtiments.
- D'ici juin 2027, nous établirons une norme minimale d'accessibilité dans les emplacements prioritaires en identifiant les éléments accessibles existants et les zones à risque élevé. Les emplacements prioritaires comprennent Saint-Lambert, Brossard et Cornwall. La norme minimale documentée portera sur les toilettes d'accès facile, les

planchers, les espaces de réunion, les bâtiments sans ascenseurs ou rampes d'accès, ainsi que les pratiques de dégagement des voies de passage, notamment dans les zones où elles risquent d'être obstruées. Nous communiquerons aux employé(e)s des informations concernant les espaces et les lieux de réunion accessibles.

2^e année

- D'ici juin 2028, nous étendrons la norme minimale d'accessibilité aux emplacements restants, notamment à Iroquois, St. Catharines et aux installations opérationnelles.
- D'ici juin 2028, nous évaluerons la signalisation, le système d'orientation et les points d'accès dans l'ensemble de nos emplacements afin d'identifier les améliorations prioritaires et essentielles en matière d'accessibilité. Il s'agira d'évaluer la signalisation sur les portes, pour identifier les salles, pour le système d'orientation, ainsi que sur les points d'accès aux portes où des ouvre-portes automatiques amélioreraient l'accessibilité.

3^e année

- D'ici juin 2029, nous examinerons comment intégrer les mises à niveau prioritaires en matière d'accessibilité que nous avons identifiées dans les travaux que nous avons prévus pour le renouvellement des actifs et les réparations. Il s'agira d'installer une signalisation en braille et tactile, des ouvre-portes automatiques et d'autres améliorations physiques, au besoin.

En cours

- Nous veillerons à ce que l'accessibilité soit une considération importante chaque fois que nous effectuons une rénovation majeure ou construisons un nouvel emplacement. Nous appliquerons les normes d'ingénierie standards mises à jour aux grands projets de rénovation et de construction pour faire en sorte que l'accessibilité soit prise en compte dès le début.

- Nous vous informerons rapidement de toute panne d'ascenseur, en précisant les délais de réparation prévus et les solutions de rechange pour avoir accès.

Les technologies de l'information et des communications (TIC).

À la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, les technologies de l'information et des communications facilitent plusieurs activités essentielles, notamment :

- ressources humaines;
- communications internes;
- information du public;
- gestion du trafic maritime dans la Voie maritime du Saint-Laurent

Il est essentiel de nous assurer que ces outils et systèmes numériques soient accessibles afin de soutenir les employé(e)s, les partenaires et le public.

Réalisations à ce jour

Depuis notre dernier plan d'accessibilité, la Voie maritime a atteint tous les objectifs qu'elle s'était fixés relativement aux TIC. Nous avons remplacé notre intranet par une nouvelle plateforme entièrement conçue et développée dans une optique d'accessibilité. Dans le cadre de ces travaux, nous avons trouvé des possibilités d'amélioration, et nous déployons actuellement des efforts pour optimiser le site Web. Il s'agit notamment d'améliorer le contraste des couleurs, d'uniformiser les polices de caractères, de perfectionner la conception visuelle et d'ajouter de nouvelles fonctionnalités visant à améliorer la convivialité et l'accessibilité.

Nous avons également apporté des mises à jour spécifiques à notre site Web destiné au grand public afin d'en améliorer l'accessibilité. Ces modifications consistent notamment à nous assurer que les titres soient correctement codés, à permettre une navigation par clavier seulement et à ajouter des équivalents textuels aux images.

Nous allons éventuellement adopter une nouvelle plateforme de téléconférence, en remplacement de notre outil actuel dont nous savons qu'il présente des limites en matière

d'accessibilité. Cette transition est l'occasion d'améliorer l'accessibilité et la participation aux réunions virtuelles.

Obstacles identifiés

Nous avons identifié les obstacles suivants :

- L'équipement standard (comme les casques, les claviers et les écrans) n'est pas adapté aux divers besoins en matière d'accessibilité, ce qui peut nuire au confort des employé(e)s en situation de handicap.
- Notre plateforme de téléconférence offre des fonctionnalités d'accessibilité limitées, ce qui empêche certain(e)s employé(e)s en situation de handicap de participer pleinement aux réunions ou de collaborer efficacement.
- Les outils de communication d'urgence ne sont pas entièrement accessibles aux S/sourd(e)s ou malentendant(e)s, ce qui peut les empêcher de recevoir en temps opportun des informations essentielles sur la sécurité.
- Le manque de formation sur la communication avec les personnes S/sourd(e)s ou aveugles lors d'interactions technologiques peut entraîner une exclusion et un soutien inefficace.
- Les options de communication en temps réel sont limitées sur notre site Web, en dehors des communications téléphoniques, ce qui crée des obstacles pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser les appels audio, comme les personnes S/sourd(e)s et les personnes neurodivergentes.

Mesures à prendre de 2026 à 2029

Nous prendrons les mesures suivantes pour éliminer et prévenir les obstacles identifiés :

1^{re} année

- D'ici juin 2027, dans le cadre de la transition vers une nouvelle plateforme de téléconférence, nous travaillerons avec notre fournisseur pour nous assurer que les principales fonctionnalités d'accessibilité sont activées. Nous informerons les employé(e)s des fonctionnalités d'accessibilité offertes.
- D'ici juin 2027, nous étudierons des façons d'élargir les canaux de communication de notre site Web actuel afin d'offrir des options plus accessibles que les communications téléphoniques. Nous communiquerons clairement ces options sur notre site Web et nos réseaux sociaux afin que les utilisateurs et utilisatrices puissent choisir le mode de communication qui leur convient le mieux.

2^e année

- D'ici juin 2028, nous procéderons à un examen du matériel actuellement mis à la disposition des employé(e)s, comme des claviers, des écrans, des casques d'écoute et des chaises. En nous appuyant sur les pratiques exemplaires et les commentaires des employé(e)s, nous identifierons les lacunes en matière d'accessibilité et d'ergonomie. Selon notre examen, nous définirons et communiquerons une liste d'options pour mettre de l'équipement accessible et ergonomique à la disposition des employé(e)s.
- D'ici juin 2028, nous procéderons à un examen des méthodes actuelles de communication d'urgence afin d'identifier les lacunes pour les employé(e)s qui ne peuvent pas se fier sur les alertes sonores. Cet examen permettra d'évaluer les solutions de remplacement offertes dans l'ensemble de nos bâtiments, comme des alertes visuelles ou des notifications par système informatique, et de définir les options qu'il est possible de mettre en œuvre.

3^e année

- D'ici juin 2029, nous proposerons aux employé(e)s une formation ciblée sur les pratiques de communication accessibles permettant d'interagir grâce à la technologie. Cela

comprend la création d'un guide sur les communications avec les personnes S/sourd(e)s ou aveugles lors des réunions virtuelles.

En cours

- À mesure que nous développons notre site intranet, nous continuons à en améliorer l'accessibilité et la convivialité grâce à des tests réguliers et aux commentaires de nos employé(e)s. Il s'agit notamment d'améliorer le contraste des couleurs, d'uniformiser les polices de caractères, de perfectionner la conception visuelle et d'ajouter de nouvelles fonctionnalités pour une consultation plus accessible.

Communications, autres que les technologies de l'information et des communications

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent s'engage à veiller à offrir des communications accessibles et inclusives, afin que ses employé(e)s et ses intervenants puissent y accéder, les comprendre et communiquer avec des moyens qui leur conviennent.

Réalisations à ce jour

La Voie maritime a pris des mesures pour améliorer l'accessibilité à ses réunions et ses communications internes. Des normes d'accessibilité pour les réunions ont été élaborées et communiquées aux employé(e)s. Nous déployons actuellement des efforts pour mettre en œuvre, renforcer et appliquer ces normes de façon uniforme dans les pratiques quotidiennes.

Nous avons également renforcé notre démarche en ce qui a trait à l'accessibilité des contenus vidéo. Les vidéos produites par la Voie maritime sont désormais sous-titrées, et des transcriptions sont fournies lorsque nous diffusons des vidéos qui ne sont pas sous-titrées. Nous avons préparé des lignes directrices relatives à l'accessibilité des vidéos et nous proposons un soutien continu pour aider le personnel à appliquer ces normes uniformément dans toutes les équipes.

Nous nous assurerons de plus que tous les documents externes que nous produisons et que nous distribuons sont publiés dans des formats accessibles. Nous avons pris des mesures pour nous

assurer que les documents en format PDF sont accessibles. Les documents externes sont des documents qui seront vus par d'autres personnes que nos employé(e)s, comme le grand public ou les capitaines des navires.

Obstacles identifiés

Nous avons identifié les obstacles suivants :

- Si le guide de style et les normes d'accessibilité ne sont pas utilisés de façon uniforme pour les différents documents, ils pourront être difficiles à lire, à consulter ou à utiliser avec des technologies d'assistance.
- Les communications internes sont souvent longues et rédigées dans un langage complexe ou technique, ce qui peut constituer un obstacle à la compréhension pour les personnes souffrant de troubles cognitifs, d'apprentissage ou liés au langage.
- Une utilisation limitée d'assistance visuelle pendant les réunions peut faire en sorte qu'il est plus difficile pour les personnes participantes de suivre les discussions, en particulier celles qui ont besoin d'une telle assistance.
- Les pratiques ne sont pas normalisées pour les réunions, notamment en ce qui a trait à la communication préalable de l'ordre du jour, à l'utilisation d'assistance visuelle, ainsi qu'à la rédaction et à la diffusion des comptes rendus de réunion. Cela peut limiter la participation active des employé(e)s qui ont besoin de temps, d'une structure ou de formats adaptés pour se préparer et s'engager.
- Les réunions et les séances de groupe ne prévoient pas systématiquement de soutien à l'accessibilité pour les employé(e)s sourd(e)s ou malentendant(e)s, notamment le sous-titrage, des documents visuels et de l'équipement audio approprié. Cela peut les empêcher de participer pleinement aux discussions et aux prises de décision.

Mesures à prendre de 2026 à 2029

Nous prendrons les mesures suivantes pour éliminer et prévenir les obstacles identifiés :

1^{re} année

D'ici juin 2027, nous renforcerons les normes de rédaction accessible en :

- faisant la promotion du guide de style pour la rédaction accessible sur notre site Web interne;
- intégrant le guide de style aux formations et aux activités d'apprentissage pertinentes;
- élaborant et en offrant aux employé(e)s des outils pratiques favorisant une rédaction accessible, comme des modèles rédigés en langage clair et des listes de vérification.
- encourageant l'utilisation régulière de ces outils grâce au programme d'intégration et à de simples rappels pour les employé(e)s.

2^e année

- D'ici juin 2028, nous contribuerons à l'organisation de réunions accessibles en élaborant des formations et des outils pour aider les employé(e)s à créer et à utiliser des documents visuels accessibles. Les gestionnaires obtiendront également l'encadrement nécessaire sur les pratiques favorisant l'inclusion lors des réunions, comme la diffusion préalable des ordres du jour et la diffusion de résumés des points clés après les réunions.

3^e année

- D'ici juin 2029, nous améliorerons les outils pour des réunions et des communications accessibles, ainsi que les formations et les mesures de soutien en nous appuyant sur les commentaires des employé(e)s.

En cours

- Nous nous assurerons que toutes les vidéos que nous créerons seront accompagnées de sous-titres. Pour toutes les vidéos que nous ne créons pas, mais que nous choisissons de publier ou de distribuer, nous fournirons une transcription de l'information contenue dans la vidéo lorsque les sous-titres ne sont pas offerts.

- Nous évaluerons l'adoption des pratiques liées aux réunions accessibles et aux communications en examinant les commentaires des employé(e)s et leur utilisation des documents fournis.

L'approvisionnement en biens, services et installations

L'approvisionnement désigne le processus d'achat de biens, de services et d'installations. La Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent respecte la réglementation de Services publics et Approvisionnement Canada en matière d'approvisionnement.

L'accessibilité est un élément important dont il faut tenir compte en matière d'approvisionnement, car les biens et services que nous achetons peuvent avoir une incidence sur le caractère accessible de nos activités, de nos lieux de travail et de nos services destinés au public. Nous avons initialement concentré nos efforts sur la sensibilisation et les connaissances internes pour que l'accessibilité soit prise en compte dès le début et de façon uniforme au cours du processus d'approvisionnement.

Réalisations à ce jour

Nous avons pris des mesures pour soutenir l'adoption de pratiques d'approvisionnement plus accessibles. Nous avons prévu des ressources pour aider les employé(e)s à tenir compte de l'accessibilité pour l'achat de biens et services. Cela comprend des conseils et des listes de vérification destinés à aider les employé(e)s à déterminer dans quels cas les exigences en matière d'accessibilité doivent être prises en compte, et comment les mettre en pratique.

Obstacles identifiés

Nous avons identifié les obstacles suivants :

- Nos outils, systèmes et processus d'approvisionnement n'ont pas été conçus en fonction de l'accessibilité et peuvent présenter des obstacles à l'accessibilité. Par exemple, le langage utilisé dans nos formulaires est souvent technique et formel, sans possibilité de

le simplifier. Pour cette raison, les fournisseurs en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté à participer de façon autonome aux activités d'approvisionnement.

- Les plateformes utilisées pour l'approvisionnement ne sont pas claires sur l'accessibilité, ce qui peut dissuader les fournisseurs en situation de handicap de soumissionner ou les empêcher de demander les accommodements nécessaires.
- Il n'existe pas de processus standard pour fournir des documents dans des formats accessibles (comme des gros caractères ou des fichiers PDF accessibles), ce qui entraîne des retards ou des obstacles pour les fournisseurs qui ne peuvent pas utiliser les formats standards.
- Les visites obligatoires sur place dans le cadre des appels d'offres peuvent créer des obstacles à l'accessibilité pour les soumissionnaires, ce qui risque d'exclure les fournisseurs confrontés à des handicaps moteurs, sensoriels ou autres.
- Il n'existe pas de liste officielle des fournisseurs de produits d'accessibilité ou de technologies d'assistance, ce qui peut limiter notre capacité à acquérir efficacement des solutions inclusives.

Mesures à prendre de 2026 à 2029

Nous prendrons les mesures suivantes pour éliminer et prévenir les obstacles identifiés :

1^{re} année

- D'ici juin 2027, nous procéderons à un examen de nos plateformes d'approvisionnement et de nos processus liés à l'approvisionnement afin d'identifier les difficultés et les obstacles liés à l'accessibilité qui nuisent à l'expérience utilisateur. Nous élaborerons et mettrons en œuvre une liste de vérification relative à l'accessibilité dans le cadre du processus d'examen. La liste de vérification peut porter sur :
 - l'accessibilité des interfaces utilisateur et des processus;
 - la compatibilité avec les technologies d'assistance;

- la clarté des instructions et des messages d'erreur;
- l'uniformité des plateformes et des processus.

2^e année

D'ici juin 2028, nous améliorerons l'expérience des fournisseurs et des soumissionnaires en :

- Précisant les renseignements relatifs à l'accessibilité et les options d'accommodement sur nos plateformes d'approvisionnement, notamment en indiquant comment les fournisseurs et les soumissionnaires peuvent demander des accommodements.
- Examinant les exigences relatives aux visites sur place dans le cadre de nos processus d'approvisionnement afin d'identifier les éventuels obstacles à l'accessibilité, et en communiquant clairement les renseignements relatifs à l'accessibilité ainsi que les coordonnées des personnes à contacter pour les accommodements lorsque des visites sur place sont requises.

3^e année

- D'ici juin 2029, nous adopterons les mesures nécessaires pour fournir, sur demande, les documents d'approvisionnement dans des formats accessibles.
- D'ici juin 2029, nous établirons une liste de référence des fournisseurs et des prestataires de services proposant des produits accessibles et des technologies d'assistance. Cette liste permettra de prendre des décisions d'achat plus inclusives.

En cours

- Nous continuerons à utiliser les directives et les listes de vérification internes pour l'approvisionnement, afin de tenir compte de l'accessibilité dès le début et de façon uniforme pour chaque décision d'achat.

La conception et l'offre de programmes et de services

Les programmes et les services de la Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent sont principalement axés sur l'exploitation et l'entretien du réseau d'écluses de la Voie maritime du Saint-Laurent et sur la gestion du trafic maritime. La Voie maritime fournit également de l'information au grand public et offre un soutien sur son site Web et avec ses outils de service à la clientèle, aussi bien pour les clients commerciaux que pour les plaisanciers.

Les améliorations constantes apportées aux outils de communication et aux outils numériques permettent d'accroître l'accessibilité à ces programmes et services. Nous maintenons notre engagement à examiner les commentaires que nous recevons sur l'accessibilité, et nous continuerons d'effectuer les mises à jour nécessaires pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs. Nos activités principales sont surtout de nature opérationnelle, elles sont très automatisées et soumises à des exigences réglementaires, c'est pourquoi nos efforts visant à réduire les obstacles se concentreront principalement sur les services et l'information destinés au public.

Réalisations à ce jour

Auparavant, nous nous concentrions principalement sur les aspects commerciaux de nos programmes et services. Nous avons commencé à préciser davantage nos programmes et services destinés au grand public, et nous élaborons actuellement des plans préliminaires pour interagir avec nos publics externes. Nous pourrions ainsi orienter nos actions futures afin de mieux comprendre les besoins d'accessibilité et d'éliminer les obstacles rencontrés par le public.

Obstacles identifiés

Nous avons identifié les obstacles suivants :

- Il n'existe aucune évaluation officielle ni aucune norme concernant l'accessibilité de nos services et informations destinés au public (notamment aux plaisanciers, aux visiteurs et aux utilisateurs des sentiers). Cela peut compliquer la vie des personnes en situation de handicap qui ont du mal à utiliser ces services ou à en profiter pleinement.

- Il n'existe pas de méthode structurée pour consulter les intervenants externes sur la question de l'accessibilité, c'est pourquoi il est possible que les obstacles rencontrés par le public, notamment les personnes en situation de handicap, ne soient pas identifiés ou abordés dès le départ.

Mesures à prendre de 2026 à 2029

Nous prendrons les mesures suivantes pour éliminer et prévenir les obstacles identifiés :

1^{re} année

- D'ici juin 2027, nous examinerons nos services et nos informations destinés au public afin d'évaluer leur accessibilité et de connaître les points à améliorer. L'examen portera sur :
 - l'accessibilité des formats et du contenu de l'information;
 - l'accès physique ou numérique aux services;
 - la clarté des informations sur l'accessibilité fournies au public;
 - l'uniformité entre les emplacements, les programmes et les régions.

2^e année

D'ici juin 2028, nous améliorerons notre approche en matière de consultation externe en :

- Identifiant les principaux groupes d'intervenants externes à consulter sur les besoins et les obstacles en matière d'accessibilité. Cela pourra inclure les communautés de personnes en situation de handicap, les utilisateurs des services et les organisations de défense des droits des personnes en situation de handicap.
- Élaborant une démarche de consultation claire et inclusive, et en documentant la méthodologie dans notre rapport d'étape de 2028.

3^e année

- D'ici juin 2029, nous mènerons des consultations auprès d'au moins un groupe d'intervenants prioritaires identifié au cours de la deuxième année, et nous intégrerons

les conclusions de ces consultations dans notre planification en matière d'accessibilité ainsi que dans la mise à jour du plan d'accessibilité de 2029.

Les transports

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent n'assure pas le transport de passagers ni du grand public. Mais les transports jouent un rôle dans la façon dont les employé(e)s et les visiteurs ont accès à nos emplacements. Nous mettons également des stationnements à la disposition de nos employé(e)s à certains de nos emplacements.

Réalisations à ce jour

Des améliorations ont été apportées à l'accessibilité des stationnements de plusieurs emplacements. La signalisation dans les stationnements accessibles a été améliorée dans les installations de Brossard, Saint-Lambert et Niagara. À Cornwall, le stationnement est géré par la municipalité et la signalisation ne relève pas de la compétence de la Voie maritime.

Nous avons également examiné l'impact des transports sur l'accessibilité dans d'autres volets de ce plan. Les commentaires des employé(e)s concernant leurs déplacements professionnels nous aident à définir les prochaines étapes.

Obstacles identifiés

Nous avons identifié les obstacles suivants :

- Le nombre limité ou l'absence de stationnements accessibles à plusieurs emplacements peut rendre difficile, voire impossible, l'accès autonome aux installations pour certaines personnes en situation de handicap.
- Il arrive que les stationnements accessibles existants ne respectent pas les normes d'accessibilité (p. ex. largeur, pente et visibilité). Cela peut limiter leur utilisation par les personnes qui en ont besoin.

- Les fonctionnalités d'accessibilité à notre système de réservation en ligne pour les déplacements et les notes de frais ne sont pas bien connues au sein de l'organisation, ce qui peut limiter la capacité des employé(e)s à planifier des déplacements accessibles ou à demander le soutien nécessaire.
- Les employé(e)s ne disposent pas de directives claires sur les options offertes pour des déplacements professionnels accessibles, ce qui entraîne des incertitudes, des retards ou des besoins d'accommodement non satisfaits pendant les déplacements.
- **Mesures à prendre de 2026 à 2029**

Nous prendrons les mesures suivantes pour éliminer et prévenir les obstacles identifiés :

1^{re} année

- D'ici juin 2027, nous examinerons la question des stationnements accessibles aux emplacements prioritaires ou très fréquentés. L'examen permettra :
 - de documenter la disponibilité, l'emplacement, la signalisation et la convivialité des stationnements;
 - d'évaluer les stationnements en fonction des exigences actuelles en matière d'accessibilité et des besoins opérationnels;
 - de créer une liste des améliorations recommandées prioritaires.

2^e année

- D'ici juin 2028, nous étendrons l'examen des stationnements accessibles aux emplacements restants.
- D'ici juin 2028, nous examinerons notre plateforme de réservation pour les déplacements des employé(e)s, les politiques connexes et les pratiques actuelles afin d'évaluer dans quelle mesure l'accessibilité et les options d'accommodement sont prises en charge. Cet examen permettra d'identifier les fonctionnalités offertes, les limites et les lacunes, et

servira de base aux mesures visant à améliorer l'accessibilité. Dans la mesure du possible, nous collaborerons avec le fournisseur de la plateforme pour mettre en place ou améliorer les fonctionnalités liées à l'accessibilité.

3^e année

- D'ici juin 2029, nous validerons les conclusions relatives aux stationnements accessibles, nous confirmerons les priorités et nous intégrerons les mesures à prendre aux améliorations planifiées.
- D'ici juin 2029, nous élaborerons et diffuserons des formations et des conseils clairs pour aider les employé(e)s à trouver et à utiliser des moyens accessibles pour réserver les déplacements professionnels. Des directives seront fournies sur notre site Web interne et dans les documents de formation, et seront mises à jour à mesure que les systèmes, les fournisseurs ou les processus évolueront.

En cours

- Nous améliorerons la signalisation des stationnements accessibles à Brossard, Saint-Lambert et Niagara. Nous coordonnerons également nos efforts avec la municipalité de Cornwall, où se trouve un autre de nos emplacements, car le stationnement ne relève pas de la compétence de la Voie maritime.

Conclusion

Avec ce plan d'accessibilité, la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent confirme son engagement constant à améliorer l'accessibilité dans l'ensemble de son organisation. Nous nous sommes engagés à identifier et éliminer les obstacles, et à éviter qu'il y en ait à l'avenir.

Nous sommes conscients que l'accessibilité est un processus continu. Nous poursuivrons la consultation constructive sur laquelle s'appuie notre démarche. Nous poursuivrons le dialogue avec les personnes en situation de handicap afin qu'elles nous aident à orienter nos actions, à orienter nos futures initiatives en matière d'accessibilité et à définir nos prochains plans d'accessibilité.

Nous sommes toujours ouverts à vos commentaires et nous estimons qu'ils sont essentiels à une amélioration continue.

Ce plan d'accessibilité sera mis à jour en juin 2029. Des rapports d'étape seront publiés en 2027 et 2028, afin de présenter les mesures que nous aurons prises et les progrès réalisés dans la poursuite de nos objectifs d'accessibilité.